



Le développement de l'apiculture dans le milieu rural par le Programme Sapard

Cristina Bianca POCOL
UASMV, Cluj-Napoca, Romania



La situation du milieu rural représente l'un des enjeux les plus préoccupant du moment actuel. Dans le contexte de l'adhésion à l'Union Européenne, en 2007 ou plus tard, le milieu rural de la Roumanie est insuffisamment développé. Cet aspect est inquiétant si on pense que 47% de la population vit encore dans le milieu rural et que la principale occupation de la population rurale reste l'agriculture.

Concernant l'apiculture, il faut mentionner son importance pour le développement des activités qui génèrent du profit dans le milieu rural: les abeilles favorisent la pollinisation des plantes en contribuant à l'augmentation des productions agricoles, des fruits et des légumes et à l'augmentation de la qualité des produits. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la santé de la population, le miel restant le moins cher aliment si on pense au coût de la calorie.

Les objectifs de la Roumanie en ce qui concerne l'apiculture sont:

- la stimulation, la soutenance et la protection de la consommation interne par l'application des mécanismes utilisés dans l'Union Européenne;
- la stimulation de l'organisation d'exploitations compétitives dans le milieu rural;
- l'augmentation des revenus et le passage vers la production commerciale.

Le développement du secteur apicole est absolument nécessaire parce - qu'il a des répercussions sur le marché en aval, par l'occupation de la force du travail qui utilise comme matière première les produits apicoles et aussi par le réseau commercial qui distribue ces produits.

A la fin de l'année passée, 41.000 apiculteurs développaient une activité en Roumanie, détenant ensemble 839.000 familles d'abeilles, avec une production totale de 20.400 tonnes de miel. Par rapport à l'année 2000, où on enregistrait 614.000 familles, on constate une recrudescence de l'intérêt pour l'élevage des abeilles. Malgré tout, les exploitations apicoles sont sous dimensionnées, la moyenne des familles d'abeilles étant de 20 par apiculteur.

Notre pays exporte annuellement entre 8.000 et 10.000 tonnes de miel, les principaux pays bénéficiaires étant les pays de l'UE - spécialement l'Allemagne et la Grande-Bretagne- mais aussi d'autres états comme les USA, le Japon et le Canada.

Les spécialistes du domaine avertissent que, après trois années de restriction, la Chine a repris ses exportations vers l'Occident, si bien que les producteurs autochtones pourraient enregistrer des pertes s'ils ne produisent pas plus de miel de qualité, les normes de l'UE limitant la présence des antibiotiques. En fonction de la qualité, le prix de l'exportation du miel peut atteindre environ 2300 € par tonne. Le développement du secteur apicole est possible par le financement des programmes européens, notamment par le Programme Sapard – le programme de pré adhésion pour l'agriculture et le développement rural. Ce programme a été créé pour résoudre les problèmes prioritaires liés à l'adaptation à long terme des économies des pays candidats et de faciliter la mise en oeuvre de l'acquis communautaires, en mettant l'accent sur la politique agricole commune. Le cadre légal du Programme Sapard a été établi par le Règlement de la Commission Européenne CE/1268/1999 du 21 Juin 1999, concernant l'aide de la Communauté Européenne dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. L'une des mesures du Programme Sapard qui finance le développement de l'apiculture est la Mesure 3.4 intitulée: développement et diversification des activités économiques sources de nouveaux revenus.

Cette mesure vise, d'une part à soutenir la création des emplois et, d'autre part, à développer les sources de revenus complémentaires en diversifiant les activités rurales liées à l'agriculture. Les bénéficiaires du programme sont les particuliers, les entreprises et les associations locales. Les activités éligibles pour le financement de l'apiculture sont la création ou la modernisation des fermes apicole et des unités de processus et de dépôt. Dans le cadre d'un tel projet, on peut construire ou moderniser des annexes pour le dépôt, le mélange, la transformation ou l'emballage du miel et des autres produits apicoles. De plus, les dépenses liées à l'équipement des laboratoires pour l'analyse et le contrôle de la qualité, ainsi que l'acquisition d'équipements et de dispositifs utilisés dans la transformation, le contrôle et l'emballage des produits apicoles sont également couvertes. En même temps, les entrepreneurs peuvent acquérir des pavillons apicoles, des ruches et des familles d'abeilles, y compris des reines sélectionnées.

Dans le cas de la création d'une ferme apicole, le bénéficiaire achètera 20 ruches minimum ou familles d'abeilles. Le niveau du financement se situe entre 5.000 et 200.000 euro. La subvention ne peut pas dépasser 50% du total projet. Donc, 50% représente la contribution du bénéficiaire et 50% représente la contribution de L' Union Européenne. La durée du projet ne doit pas dépasser deux ans. Le projet doit se dérouler dans le milieu rural de la Roumanie, milieu défini par la législation nationale. Pour bénéficier du financement, les apiculteurs doivent développer leur activité permanente dans le milieu rural et avoir un certificat d'études qui atteste la qualification dans le domaine apicole, s'enregistrer au Registre d'Exploitations Agricoles, avoir au minimum 20 familles d'abeilles et avoir l'autorisation pour dérouler des activités économiques.

Un exemple de ferme apicole développée par le Programme Sapard se trouve dans le village Pârâul Crucii, dans la commune Pogâceaua dans le département de Mureș. A la périphérie du village, sur un ancien lieu de pâturage se trouvent maintenant des dizaines de ruches. Le montant du financement du projet s'élève à 164.250 EURO. Le propriétaire détient en présent 1000 familles d'abeilles. Pour s'aligner aux standards européennes, il a construit des ruches écologiques. Le milieu naturel contribue à l'obtention des produits écologiques, au niveau requis par les standards européens.

L'augmentation du chiffre d'affaire et du profit, la qualité supérieure des produits, les effets positifs sur le milieu, la création des nouveaux emplois sont quelques effets positifs des projets Sapard.

Même si, en général, la réalisation de la Mesure 3.4 est satisfaisante, les projets dans le domaine de l'apiculture restent encore peu nombreux par rapport aux autres domaines de l'agriculture. Le programme SAPARD représente une opportunité de développement de l'apiculture roumaine, étant donné que dans notre pays, les conditions sont favorables à cette activité, le climat et la végétation pouvant assurer la croissance d'environ 2,2 millions de familles d'abeilles

Il faut donc encourager ce type de projet, par la création des instruments financiers à l'aide du bénéficiaire. L'absorption des fonds est encore faible, l'implication des banques est à peu près inexistante, le financement par moyens propres étant le cas le plus fréquent. De nouvelles solutions s'imposent pour encourager le développement des projets pour la diversification des activités apicoles dans le milieu rural, pour soutenir la diversification des activités économiques sources de nouveaux revenus.

Bibliographie

Mărghitaș, A. L. (2005), *Albinele și produsele lor*. Editura Ceres, București.

*** *Actualizarea evaluării intermediare a programului special de preaderare pentru agricultură și dezvoltare rurală în România în perioada 2000-2005*, Comisia Europeană, 24 martie 2006.

*** *Ghidul solicitantului*, Programul Sapard, Agenția Sapard România.